

### SOMMAIRE

- Des équipements, oui, mais pour qui ? ..... 1
- Actualités ..... 2
  - L'école
  - Les sports
- Billet d'humeur ..... 2
- Actualités ..... 3
  - Les campings
- En bref ..... 3
- Le petit bout de la lorgnette ..... 4
- Paroles de Mimizannais ... 4

### Permanences

Les élus de l'opposition tiennent une permanence chaque vendredi de 9 h à 12 h au restaurant scolaire du Bourg.

Cette permanence est ouverte à toutes et à tous, avec ou sans rendez-vous. N'hésitez pas à venir à notre rencontre.

### Contacts

#### Blog :

[www.mimizan-avenir.com](http://www.mimizan-avenir.com)

#### Facebook :

[www.facebook.com/mimizanavenir](http://www.facebook.com/mimizanavenir)

#### Twitter : @MimizanAvenir

#### Téléphone : 06 38 87 81 10

Directeur de publication :  
**Alain RINGEVAL**

Tirage : 5000 ex

Crédit photos : Mimizan-Avenir

Dépôt légal : ISSN : 2256-974X

Impression :

Imprimerie Lacoste Roque  
Mont-de-Marsan

Imprimé sur papier aux normes  
environnementales



## Des équipements, oui, mais pour qui ?



Place du Marché

Rue Piétonne



Place de la Garluche

### Fonctionnalité des équipements

Images à l'appui, la M nous affirme que le public s'est approprié l'esplanade de la Garluche. La pression touristique très importante a contribué à la mise en valeur de cet espace durant quelques semaines. Passé la fièvre estivale, nous constatons très rapidement que ce lieu d'accueil n'est plus adapté à une fréquentation d'autochtones, ceux-là mêmes qui ont financé cet espace.

Le propos n'est pas de polémiquer ici sur l'esthétique ou le dépassement des coûts de travaux mais bien de parler plus généralement de la réversibilité des équipements réalisés depuis quelques années sur la plage.

L'esplanade de la Garluche n'est malheureusement pas un cas isolé. La rue piétonne et la place du marché, qui méritaient également une réfection, ont été conçues dans le cadre d'une utilisation estivale.

Avec un meilleur réalisme des bureaux d'études ou cabinets d'architectes mandatés pour leur conception, ces équipements, sans coût supplémentaire, auraient pu bénéficier d'une accessibilité adaptée à tous, piétons comme automobilistes, tout au long de l'année.

Comment s'en étonner : ils ont scrupuleusement obéi aux demandes de nos élus dont on ne peut que déplorer l'absence de concertation de la population locale pour de tels projets et le manque de vision pour notre cité de demain.

**Ainsi les commerces ferment et la plage se meurt une grande partie de l'année...**

## Danger pour l'école ?

**A** lors que les communes voisines de Mimizan voient leur population augmenter, Mimizan est à la traîne. Son taux de croissance démographique annuel 2007/2012 est de 0,65 %, contre 1,11 % pour l'ensemble de la communauté de communes de Mimizan (Aureilhan, Saint-Paul-en-Born et Pontenx-les-Forges sont les communes qui se développent le plus), 2,35 % pour la communauté de communes des Grands Lacs (pour regarder par exemple chez nos voisins limitrophes), et 1,35 % pour l'ensemble du département des Landes<sup>(1)</sup>.

En s'arrêtant sur l'évolution des effectifs des écoles du Bourg, de Bel Air et de la Plage, on ne peut qu'être inquiet sur le maintien à venir de classes en primaire et maternelles – l'école élémentaire du Bourg a été menacée en 2014/2015 par une suppression de classe –, impliquant dans un premier temps un nombre plus élevé d'élèves par classe<sup>(2)</sup>.

En 10 ans, l'effectif total des élèves inscrits à Mimizan, toutes écoles confondues, est passé de 564 (année scolaire 2004/2005)



Ecole de la Plage

à 487 (2014/2015), soit une perte de 77 enfants. Certes, en 2015/2016, l'effectif remonte un peu, avec 506 élèves inscrits (soit 19 enfants en plus), mais au vu des chiffres de la croissance démographique de la commune, on est en droit de se faire du souci pour l'avenir.

Ceci n'est-il pas le résultat – attendu (?), voulu (?), assumé (?) – de l'équipe de la majorité municipale, sourde aux interpellations des élus de l'opposition en matière de politique de logement à Mimizan : impulser une dynamique d'habitat mixte et social,

favoriser l'installation de jeunes ménages par des programmes d'accession à la propriété ?

L'installation des jeunes foyers a un impact sur l'attractivité et la dynamique d'une commune en matière d'emploi, de services, de commerces, de vie associative, sportive, culturelle... Le M de la rentrée 2015 s'interroge-t-il sur l'évolution des effectifs scolaires ?

Isabelle Wackenier

1 - Insee, RP2007, 2012

2 - Les chiffres des effectifs des écoles de 2004 à 2016 sont consultables sur le blog mimizan-avenir.com.

## Sports pour tous ?

**D**epuis quelque temps, on nous laisse penser que des travaux vont être réalisés pour améliorer les structures vieillissantes (et pas aux normes), et répondre ainsi aux besoins des associations. Une réunion a eu lieu en 2013 entre responsables d'associations sportives et l'élu en charge de la commission sports.

Deux ans plus tard, ces mêmes personnes ont été conviées à la mairie. Un architecte leur a présenté différents projets. Après un magnifique exposé, les réactions ne se sont pas fait attendre ! Projets délirants, qui ne

conviennent à personne, qui ne sont pas en phase avec les attentes des différents acteurs. Lors de cette réunion, plusieurs présidents ont pris la parole, expliquant leurs besoins, mais en vain... Que ce soient l'architecte ou l'élu, aucun n'a pu (ou voulu) proposer de solutions efficaces.

A l'issue de discussions stériles, la conclusion de l'élu est tombée : « Nous ne voulons pas avoir un projet trop ambitieux, car nous avons la cité des Sports à réaliser. » Consternation !

La municipalité ne veut pas mettre en

place une politique qui privilégie la vie de ses administrés. Le projet de la maison des associations n'en est-il pas un exemple frappant ? La cité des Sports ne sera pas accessible aux Mimizannais (bien qu'on veuille nous le faire croire) : ce qui nous rappelle vaguement les promesses faites avec la balnéothérapie !

On nous impose des projets faramineux tels que la cité des Sports à 25 millions d'euros ou encore un skatepark à 550 000 €, mais pour qui ? Dans quel but ? Pour attirer les gens de l'extérieur, nous dit-on ! Mais pendant ce temps, quel budget est alloué à nos enfants, à nous, acteurs de la vie mimizannaise ?

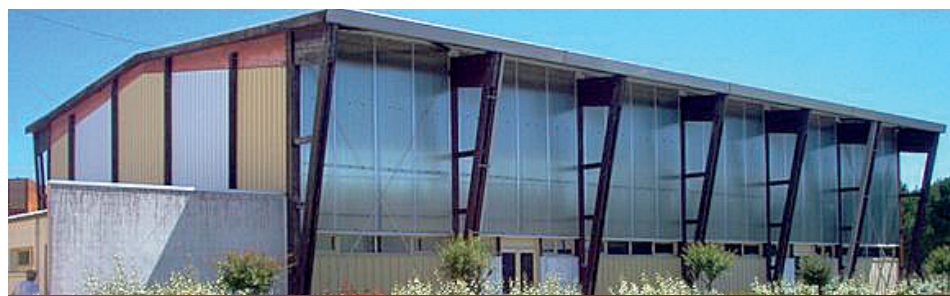
En tant qu'élu(e) et habitante de cette commune, je ne peux que m'indigner de voir le peu de considération qu'ont les élus de la majorité pour leurs administrés.

On veut nous faire croire que notre avis compte, mais il n'en est rien, pour preuve l'absence totale de commissions sports.

Ce sujet ne mérite-t-il pas d'être traité à plusieurs autour d'une table ?

Apparemment, NON, rien ne bouge !

Annabel Olhasque



Gymnase - Dojo

## Billet d'humeur Accessibilité : 24<sup>e</sup> sur... 24 !

**E**n 2013, Mimizan faisait partie des communes détenant le « bonnet d'âne » concernant l'accessibilité des personnes handicapées. En septembre 2015, le nouveau classement (voir Sud-Ouest du 26 septembre)\* est paru : Mimizan est une fois encore... dernière.

Lors du conseil municipal du 2 juillet dernier, sur le point concernant la demande de prorogation de délai pour la mise en accessibilité de la commune, un conseiller municipal questionne M. Plantier sur l'avancée des travaux. Réponse du maire : « Une étude a été réalisée. Maintenant, nous devons définir les priorités ». Quelle étude ?

Certes, une conseillère municipale a obtenu une délégation handicap en Juin 2015 (grand progrès de ce mandat!). Des groupes de travail ont débuté. Mais

de l'étude dont parle M. Plantier... aucune trace ! En désespoir de cause, le groupe de travail handicap fera par lui-même, dès le mois d'octobre, l'état des lieux de l'accessibilité des bâtiments publics.

Entre annonce et réalité, Mimizan n'est pas prête de progresser sur ce sujet !

En adhérant, comme la communauté de communes de Mimizan l'a fait, à la cellule accessibilité du Centre de Gestion des Landes qui permet la réalisation des Agendas programmés d'accessibilité, la commune de Mimizan bénéficierait d'un accompagnement sérieux et certainement indispensable, afin d'identifier les travaux à réaliser, leurs coûts et la programmation possible pour les années à venir.

Sandrine Larroca

\*Les sources de ce classement proviennent d'un collectif inter associatif qui a publié un baromètre des villes landaises.



Fauteuils roulants  
poussettes  
mêmes difficultés...



## La mairie privatise les campings

**L**e maire est déterminé à confier la gestion des campings à un opérateur privé. Le 12 novembre, lors du conseil municipal, la procédure officielle sera lancée. Au sein des élus, le double discours prédomine : ceux nous expliquant que rien n'est décidé et ceux nous affirmant que c'est irréversible. C'est symptomatique du fonctionnement du conseil municipal.

Mais le fond de l'affaire est plus grave. M. le maire décrète une fois encore que la commune est incompétente pour gérer les campings et pour les mettre à la hauteur des attentes des touristes. Les investissements financiers seraient hors de portée des capacités de la commune. Conséquence : seul un privé peut venir à notre secours et assumer cette tâche insurmontable ! Ce discours nous est servi à toutes les sauces.

Comment la commune de Mimizan a fait durant ces quarante dernières années pour construire et gérer ses campings et dégager une marge bénéficiaire permettant leur viabilité jusqu'à aujourd'hui ?

Car, il faut l'affirmer haut et fort, l'équipe majoritaire veut privatiser un service excédentaire dégageant des ressources annuelles pour le budget général de la commune. Les premières simulations démontrent que les retours pour la commune après cette opération seraient plus faibles que maintenant.

Dans une récente tribune parue dans le M, nous exposons nos propositions



Camping de la Plage

constructives : garder dans le giron communal le camping de la plage et réaliser les investissements nécessaires ; confier le camping du lac et la friche de tourisme social de Cap Ariou à un opérateur après avoir obtenu de l'Etat les prescriptions liées au site classé du lac.

D'ailleurs, la communauté de communes de Mimizan, en partenariat avec les élus municipaux dans le cadre de l'élaboration de l'ADS (Aménagement durable des stations) et du PLU (Plan local d'urbanisme) de Mimizan, a défini les possibilités d'évolution pour le développement d'un camping en harmonie avec le site, la demande des visiteurs et des activités ludiques, sportives et environnementales présentes et à venir.

Monsieur Plantier lui-même, alors président de la CCM, avait souhaité ouvrir

ce chantier. Désormais, il sacrifierait ce site magnifique porteur de développement pour notre territoire. Quelle preuve d'ouverture d'esprit !

Le choix que la majorité nous propose risque de conduire à la disparition programmée du camping du lac. La commune se défait d'un outil majeur dans la gestion touristique de la station et celle de la gestion de l'emploi saisonnier. Il déstabilise le personnel travaillant dans ces structures.

Les études à l'appui de ces décisions n'ont en rien démontré l'impérieuse nécessité de ce choix. Ceci n'est qu'un choix politique et partisan d'élus dans l'incapacité d'assumer une gestion publique d'équipements municipaux.

Xavier Fortinon

## En bref...

### ■ Qui fait quoi aux Hourmails ?

La ZAC des Hourmails, comme toute zone d'aménagement concerté, devrait faire l'objet d'un rapport financier annuel en conseil municipal. Depuis 2008, nous l'attendons toujours.

Lors de la dernière commission d'urbanisme, ni le nouveau ni l'ancien adjoint à l'urbanisme, ni le directeur général des services n'ont pu répondre à nos questions sur l'avancement de la commercialisation.

C'est un dossier suivi exclusivement par le directeur de cabinet du maire... Qui décide de l'avenir de Mimizan ? Certainement pas les élus que vous avez choisis.

Marie-France Delest

### ■ Maison de Santé

Après les délibérations de la communauté de communes et de la mairie de Mimizan sur la mise à disposition du terrain d'un hectare, le permis de construire du projet a été déposé le 16 octobre auprès des services de la mairie. Le bâtiment de 1200 m<sup>2</sup> implanté au milieu de chênes et à proximité d'une borne de sauvetage s'intègre tout à fait dans son environnement. Son architecture légère où le bois est présent répond



à l'organisation souhaitée par les professionnels de santé largement associés à sa conception.

Si les délais d'instruction sont respectés les travaux pourront débuter le premier trimestre 2016 pour une livraison au printemps 2017. L'enveloppe financière initiale est à ce stade respectée, nous bénéficierons du soutien de l'Europe, de l'Etat de la Région et du Département pour son financement. La preuve sera ainsi faite qu'une collectivité est compétente pour porter un tel projet sans mettre en péril les finances publiques et bénéficier au contraire de soutiens inenvisageables dans le cadre d'un autre montage juridique.

Xavier Fortinon

### ■ Question/Réponse

**Question :** Va-t-on vers la privatisation de la plage centrale de Mimizan ? L'installation d'un opérateur privé fermant une partie de plage est-elle les prémices d'un futur paiement d'accès à la plage ? Par essence lieu public qui appartient à chacun, il me semble urgent de réagir afin d'éviter « la Côte d'Azur », Mimizan est avant tout une plage familiale ouverte à tous et libre d'accès !

L et Y Audiguier

**Réponse :** Depuis 2012, la commune de Mimizan a repris à l'Etat la gestion des concessions de plage sur le territoire communal. Une commission du domaine maritime a même été créée. Depuis 2 ans, un établissement de plage s'installe à la Garluche avec une ouverture nocturne tardive. Des voix se sont élevées contre cet état de fait en raison de nuisances nocturnes, de privatisation de la plage, de concurrence déloyale. Pour toutes ces raisons, nous sommes contre l'extension démesurée de ces lieux, la plage devant rester ouverte et libre d'accès. Nous allons d'ailleurs demander une réunion de la commission du domaine maritime qui ne s'est pas réunie depuis 2012...

Marie-France Delest



## Le petit bout de la lorgnette

Conseils municipaux

**Date :** jeudi 24 septembre

**Heure :** 18H00-19H30

**Lieu :** la salle du conseil municipal

**Atmosphère :**

Oppressante ? Dictatoriale ?... Stalinienne

C'est à un bel exercice de débat démocratique auquel nous avons assisté en cette rentrée municipale. En l'absence du maire, c'est le premier adjoint qui officie. Il distribue la parole aux différents intervenants et quand les questions se font trop pressantes-gênantes ? Il coupe le micro. Mais pas le son ; les intervenants ont de la voix.

Il a d'autres tours dans son sac notre prestidigitateur ; il y a de la variété dans sa notion très personnelle de la liberté d'expression. « Je ne vous donne pas la parole » assènera-t-il par deux fois. Or, la démocratie commence toujours par l'information et la discussion... Mais le débat est clos, les propositions de l'opposition et des dissidents balayées d'un revers de main, passées à la trappe. Il est sourd à tout argument, à toute mise

en garde lorsque des décisions frôlent l'illégalité. Les conseillers majoritaires, muets et dociles, entérinent alors les divers ordres du jour d'une main tantôt ferme, tantôt molle, tantôt hésitante.

Pour asseoir son autorité, il pointe du doigt un impertinent qui a osé s'exprimer sans son autorisation et lance un sentencieux : « Je vous donne la parole, Monsieur... ».

S'il fallait une preuve du sectarisme, du manque d'équité et du verrouillage de la parole adverse, le dernier point à l'ordre du jour viendra confirmer les pratiques observées en séance. Disposant déjà de vingt-neuf pages et demie de propagande dans Le M, la tribune libre sera divisée dorénavant entre les différents groupes de la majorité et l'opposition. Autant dire que la parole de nos élus sera réduite à portion congrue. Comme vous pourrez aussi le constater en visionnant La M.

N'ayez crainte ! vouloir bâillonner leur parole la rendra plus forte .

Arlette Bouigues

## Paroles de Mimizannais

### Je ne me suis pas noyé à la balnéo des Hournails...

Monsieur le maire s'est félicité, lors des vœux aux Mimizannais de janvier 2015 entre autres réalisations à venir, de l'ouverture prochaine d'une balnéothérapie sur le site des Hournails. Cette information a été confirmée (en même temps que l'annonce de l'inauguration du skate park début juillet..) par Monsieur Bourdenx, 1<sup>er</sup> adjoint dans le M de mars/avril.

Nous pouvions nous réjouir de l'ouverture de cet espace ; d'autant que Monsieur le maire dans l'éditorial de ce fameux le M de juillet/août nous a précisé, photo à l'appui, que la résidence et la balnéothérapie avaient ouvert leurs portes et même été inaugurées.

Après un appel téléphonique infructueux au Centre Néméa, je me suis présenté à l'accueil de la résidence de tourisme à la recherche d'informations complémentaires. Avec un sourire gêné (je n'étais sans doute pas le premier à me présenter) l'hôtesse m'a expliqué que jamais il n'avait été envisagé une balnéo ouverte aux Mimizannais, même hors saison...

Etait-ce effet d'annonce ou mensonge? Dans les deux cas, c'est assez désinvolte... Il n'est quand même pas envisageable que le M soit l'abréviation de menteur ? Qu'en pensent les élus, certain adjoint ayant cru à l'ouverture, ne semblant pas au courant de cette absence de balnéothérapie ?

Au diable la balnéo, mais plus terre à terre, le M serait-il simplement un magazine chargé de jeter de la poudre aux yeux ? Et la dernière née, la M, a omis d'en dire un mot et de présenter quelque excuse.

Nous sommes habitués à voir naître de nombreux projets sortis de nulle part, parfois abandonnés en route (Eco-habitat, maison des associations, logements sociaux, skate park, cité des sports, casino, laser game ou bowling, le M, la M).

Il serait pourtant démocratique qu'un jour, en complément de la traditionnelle cérémonie de vœux et des hypothétiques réunions de quartier... Monsieur le maire organise une vraie réunion publique pour informer les Mimizannais qui auraient alors tout loisir de poser leurs nombreuses questions, à ce jour sans réponse...

JP Roques

### Nouveau jeu « Le dis pourquoi ? »

